CYCLING
CYCLISME
CANADA

POLITIQUE DE SÉLECTION DU SPRINT DE PISTE 2025

ÉBAUCHE publiée en janv. 10, 2025
MIS À JOUR avec les changements de calendrier de l'UCI le janv. 14, 2025
VERSION FINALE publiée le 31 mars 2025

Toute la programmation est sujette à changement.

Revisé par le Conseil des athlètes de Cyclisme Canada
et le Comité de haute performance de Cyclisme Canada

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ce document énonce les critères à utiliser pour la sélection de l'équipe canadienne pour les projets internationaux de sprint sur piste.

Les critères sont organisés par section comme suit :

- Section A – CALENDRIER DU PROGRAMME
- Section B – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
- Section C – CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES

Les athlètes doivent répondre à tous les critères d'admissibilité des sections B et C pour être pris en considération pour la sélection.

Les décisions de sélection sont fondées sur les critères particuliers de la section C.

À moins d'indication expresse dans les critères de sélection spécifiques, les sélections sont assujetties aux critères généraux de sélection publiés sur le site Web de Cyclisme Canada.

En cas de différences entre les versions anglaise et française de ces critères, la version anglaise prévaudra.

SECTION A – CALENDRIER DU PROGRAMME DE SPRINT SUR PISTE 2025

Dates	Projet	Lieu
7 février	Essais de 200 m lancé	Milton ON
24 février-17 mars	Coupe des Nations UCI I • Camp de préparation obligatoire du 24 février au 6 mars • Départ le 7 mars • Compétition 14-16 mars	Konya TUR
18 mars-7 avril	Championnats panaméricains • Camp de préparation obligatoire du 18 au 26 mars • Départ le 27 mars • Compétition du 1 au 6 avril	Asuncion PAR
22 septembre	Essais de 200 m en vol	Milton ON
29 septembre- 27 octobre	Championnats du monde sur piste UCI • Camp de préparation obligatoire du 29 septembre au 15 octobre (Milton ON) • Départ le 16 octobre • Compétition du 22 au 26 octobre	Santiago CHI

Toutes les dates sont sujettes à changement

SECTION B – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à la sélection au sein de l'équipe canadienne, un athlète doit :

- Être citoyen canadien.
- Avoir participé aux plus récents Championnats canadiens sur piste ou avoir une exemption valide (voir la Politique de participation aux championnats canadiens sur le site Web du CC)
- Avoir un passeport canadien valide qui n'expire pas avant la date exigée par les autorités consulaires du pays où se déroule l'événement.
- Être en conformité avec toutes les exigences pertinentes du CC et de l'UCI pour l'admissibilité.
- Détenir une licence UCI valide indiquant la nationalité canadienne.
- Signer, soumettre et respecter l'entente de l'équipe nationale CC.
- Avoir satisfait à toutes les exigences antidopage pertinentes de l'UCI, de l'AMA et du CCES.
- Avoir signé le formulaire de consentement en acceptant d'être lié par le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS).
- Les mineurs doivent avoir la permission parentale pour participer à des programmes d'entraînement et à des compétitions.

D'autres critères d'admissibilité peuvent être détaillés dans les critères de sélection spécifiques ci-dessous.

SECTION C – CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES

Projet	Coupe des nations sur piste UCI I
Dates du camp de préparation :	24 février-6 mars
Date de départ :	7 mars
Dates de compétition :	14-16 mars
Lieu :	Konya TUR
Max. Taille de l'équipe :	4 femmes 4 hommes *Cyclisme Canada se réserve le droit d'augmenter, de diminuer ou de reconfigurer la taille de l'équipe conformément à l'article 5 de la politique générale de sélection.*
Dates de sélection :	• 8 février – Le comité d'entraîneurs soumet des recommandations de sélection au CdS et au DSHP, ou à leurs délégués • 10 février – CC informe les athlètes; début de la période d'appel* • 18 février – Date limite d'appel; la sélection est finale * Toute personne non nommée dans la décision de sélection doit interjeter appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.
Comité de sélection :	Recommandation de sélection faite par : • Comité d'entraîneurs piste sprint de Cyclisme Canada (voir le site Web du CC) Recommandation de sélection examinée par : • Chef du sport, ou son délégué • Directeur des services de haute performance, ou son délégué
Admissibilité	En plus des critères d'admissibilité de la section B, les athlètes doivent également répondre aux exigences suivantes pour être sélectionnés pour ce projet : • Selon la règle 3.2.001 de l'UCI, les athlètes doivent être âgés d'au moins 18 ans le 31 décembre 2025. • Pour le Sprint ou le Keirin, les athlètes doivent au moins atteindre le standard de temps Élite A au 200 vol ou kilo entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection. • Pour le sprint par équipe, les athlètes doivent au moins atteindre le standard de temps Élite A dans le sprint par équipes entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection. • Selon la règle 3.4.004 de l'UCI, pour être pris en considération pour les épreuves de sprint individuel (sprint, keirin), les athlètes doivent avoir 500 points au classement sprint de l'UCI. Les athlètes terminant parmi les 4 premiers aux plus récents Championnats du monde juniors en sprint ou en keirin seront également admissibles à participer aux épreuves respectives. Les athlètes doivent obtenir les points six semaines avant la première Coupe des Nations ou dans la dernière mise à jour du classement UCI à la date d'inscription.
Critères de sélection :	Cyclisme Canada se réserve le droit de modifier ces critères de sélection en fonction d'une stratégie globale visant à soutenir les performances visant des médailles et à

soutenir les stratégies de qualification de Cyclisme Canada pour les Championnats du monde sur piste élite 2025.

Sprint et Keirin

Deux partants et jusqu'à un remplaçant seront sélectionnés parmi les athlètes admissibles dans l'ordre de priorité suivant :

1. Les athlètes terminant parmi les 8 premiers aux Jeux olympiques de 2024 au sprint.
2. Les athlètes terminant parmi les 8 premiers aux Championnats du monde élite 2024 au sprint.
3. Les athlètes terminant parmi les 8 premiers à une Coupe des Nations UCI au sprint entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection.
4. Les athlètes terminant parmi les 12 premiers aux Championnats du monde élite 2024 au sprint.
5. Les athlètes terminant parmi les 12 premiers à une Coupe des Nations UCI au sprint entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection.
6. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du comité d'entraîneurs en tenant compte des facteurs suivants :
    - Leurs habiletés techniques.
    - Leurs habilités tactiques (p. ex. la capacité démontrée de battre un coureur plus rapide).
    - Leurs performances historiques et/ou leurs résultats dans des compétitions internationales et/ou aux championnats canadiens.

Keirin

Deux partants et jusqu'à un remplaçant seront sélectionnés parmi les athlètes admissibles dans l'ordre de priorité suivant :

1. Les athlètes terminant parmi les 8 premiers aux Jeux olympiques de 2024 au keirin.
2. Les athlètes terminant parmi les 8 premiers aux Championnats du monde élite 2024 au keirin.
3. Les athlètes terminant parmi les 8 premiers à une Coupe des Nations UCI au keirin entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection.
4. Les athlètes terminant parmi les 12 premiers aux Championnats du monde élite 2024 au keirin
5. Classé parmi les 12 premiers à une Coupe des Nations UCI au Keirin entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection.
7. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du comité d'entraîneurs en tenant compte des facteurs suivants :
    - Leurs habiletés techniques.
    - Leurs habilités tactiques (p. ex. la capacité démontrée de battre un coureur plus rapide).
    - Leurs performances historiques et/ou leurs résultats dans des compétitions internationales et/ou aux championnats canadiens.

Toute égalité sera brisée par les résultats des essais du 200 m lancé du 7 février 2025, arrondis à 0,1 s près; s'il y a toujours une égalité, elle sera brisée à la discrétion du comité d'entraîneurs.

	Sprint par équipes Le comité d'entraîneurs recommandera, à son avis d'expert, une composition de sprint par équipes de 3 partants et jusqu'à 1 remplaçant qui a le potentiel d'atteindre la meilleure performance dans la compétition ciblée. Pour déterminer la composition de l'équipe, le comité d'entraîneurs évaluera chaque athlète en fonction des facteurs suivants : • La compatibilité à des positions spécifiques dans le sprint par équipe. • Les performances historiques et/ou les résultats dans les compétitions internationales et/ou nationales et/ou lors des séances d'entraînement de Cyclisme Canada. Pour être pris en considération pour la sélection, les performances et les résultats à l'entraînement ou à la compétition doivent être atteints entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection. Toute séance d'entraînement dirigée par un entraîneur de l'équipe nationale de Cyclisme Canada peut être utilisée pour éclairer les recommandations de sélection faites par le comité d'entraîneurs. Conformément à l'article 1 de la Politique générale de sélection, la composition de départ de chaque manche de compétition doit être déterminée sur place par l'entraîneur de l'événement.
Coûts :	Les athlètes sont responsables des coûts suivants : • Les frais de camp préparatoire de 800 $ (estimé, pour les athlètes utilisant l'hébergement de Cyclisme Canada)* • Les frais de déplacement au camp de préparation • Les repas pendant le camp de préparation • Les lrais de projet de 800 $ (estimé)* • Cyclisme Canada réservera et paiera les vols aller-retour de Milton au site de compétition *Les frais de projet sont basés sur la politique des frais des athlètes de l'équipe nationale de Cyclisme Canada et peuvent être modifiés si les paramètres du projet changent. Les frais de projet doivent être payés deux semaines avant le début du projet. Les athlètes du bassin de performance Podium qui voyagent et séjournent avec l'équipe nationale sont exemptés des frais de projet.

Projet	**Championnats panaméricains sur piste**
Dates du camp de préparation :	18-26 mars
Date de départ :	27 mars
Dates de compétition :	1-6 avril
Lieu :	Asuncion PAR
Taille maximale de l'équipe :	4 femmes 4 hommes

	Cyclisme Canada se réserve le droit d'augmenter, de diminuer ou de reconfigurer la taille de l'équipe conformément à l'article 5 de la politique générale de sélection.
Dates de sélection :	• 8 février – Le comité d'entraîneurs soumet des recommandations de sélection àu CdS et au DSHP, ou à leurs délégués • 10 février – CC informe les athlètes; Début de la période d'appel* • 18 février – Date limite d'appel; la sélection est finale * Toute personne qui n'est pas nommée dans la décision de sélection doit interjeter appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.
Comité de sélection :	Recommandation de sélection faite par : • Comité d'entraîneurs de vitesse sur piste de Cyclisme Canada (voir le site Web du CC) Recommandation de sélection examinée par : • Chef du sport, ou son délégué • Directeur des services de haute performance, ou son délégué
Admissibilité	En plus des critères d'admissibilité de la section B, les athlètes doivent également répondre aux exigences suivantes pour être sélectionnés pour ce projet : • Selon la règle 3.2.001 de l'UCI, les athlètes doivent être âgés d'au moins 18 ans le 31 décembre 2025. • Pour le sprint ou le keirin, les athlètes doivent au moins atteindre le standard de temps Élite B au 200 m lancé ou au kilo entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection. • Pour le sprint par équipes, les athlètes doivent au moins atteindre le standard de temps Élite B dans le sprint par équipes entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection.
Critères de sélection :	Cyclisme Canada se réserve le droit de modifier ces critères en fonction d'une stratégie globale visant à soutenir les performances visant des médailles et à soutenir les stratégies de qualification de Cyclisme Canada pour les Championnats du monde sur piste élite 2025. **Sprint** Deux partants du Sprint et jusqu'à un remplaçant seront sélectionnés parmi les athlètes admissibles dans l'ordre de priorité suivant : 1. Les athlètes terminant parmi les 8 premiers aux Jeux olympiques de 2024 au sprint. 2. Les athlètes terminant parmi les 8 premiers aux Championnats du monde élite 2024 au sprint. 3. Les athlètes terminant parmi les 8 premiers à une Coupe des Nations UCI au sprint entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection. 4. Les athlètes terminant parmi les 12 premiers aux Championnats du monde élite 2024 au sprint. 5. Les athlètes terminant parmi les 12 premiers à une Coupe des Nations UCI au sprint entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection. 6. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du comité d'entraîneurs en tenant compte des facteurs suivants : • Leurs habiletés techniques. • Leurs habilités tactiques (p. ex. la capacité démontrée de battre un coureur plus rapide).

	• Leurs performances historiques et/ou leurs résultats dans des compétitions internationales et/ou aux championnats canadiens. **Keirin** Deux partants de Keirin et jusqu'à un remplaçant seront sélectionnés parmi les athlètes admissibles dans l'ordre de priorité suivant : 1. Les athlètes terminant parmi les 8 premiers aux Jeux olympiques de 2024 au keirin. 2. Les athlètes terminant parmi les 8 premiers aux Championnats du monde élite 2024 au keirin. 3. Les athlètes terminant parmi les 8 premiers à une Coupe des Nations UCI au keirin entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection. 4. Les athlètes terminant parmi les 12 premiers aux Championnats du monde élite 2024 au keirin 5. Classé parmi les 12 premiers à une Coupe des Nations UCI au Keirin entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection. 8. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du comité d'entraîneurs en tenant compte des facteurs suivants : • Leurs habiletés techniques. • Leurs habilités tactiques (p. ex. la capacité démontrée de battre un coureur plus rapide). • Leurs performances historiques et/ou leurs résultats dans des compétitions internationales et/ou aux championnats canadiens. *Toute égalité sera brisée par les résultats des essais du 200 m lancé du 7 février 2025, arrondis à 0,1 s près; s'il y a toujours une égalité, elle sera brisée à la discrétion du comité d'entraîneurs.* **Sprint par équipes** Le comité d'entraîneurs recommandera, à son avis d'expert, une composition de sprint par équipes de 3 partants et jusqu'à 1 remplaçant qui a le potentiel d'atteindre la meilleure performance dans la compétition ciblée. Pour déterminer la composition de l'équipe, le comité d'entraîneurs évaluera chaque athlète en fonction des facteurs suivants : • La compatibilité à des positions spécifiques dans le sprint par équipe. • Les performances historiques et/ou les résultats dans les compétitions internationales et/ou nationales et/ou lors des séances d'entraînement de Cyclisme Canada. Pour être pris en considération pour la sélection, les performances et les résultats à l'entraînement ou à la compétition doivent être atteints entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection applicable. Toute séance d'entraînement dirigée par un entraîneur de l'équipe nationale de Cyclisme Canada peut être utilisée pour éclairer les recommandations de sélection faites par le comité d'entraîneurs. Conformément à l'article 1 de la Politique générale de sélection, la composition de départ de chaque ronde de compétition doit être déterminée sur place par l'entraîneur de l'événement.
Coûts :	Les athlètes sont responsables des coûts suivants :

	• Les frais de camp préparatoire de 800 $ (estimé, pour les athlètes utilisant l'hébergement de Cyclisme Canada)* • Les frais de déplacement au camp de préparation • Les repas pendant le camp de préparation • Les lrais de projet de 800 $ (estimé)* • Cyclisme Canada réservera et paiera les vols aller-retour de Milton au site de compétition *Les frais de projet sont basés sur la politique des frais des athlètes de l'équipe nationale de Cyclisme Canada et peuvent être modifiés si les paramètres du projet changent. Les frais de projet doivent être payés deux semaines avant le début du projet. Les athlètes du bassin de performance Podium qui voyagent et séjournent avec l'équipe nationale sont exemptés des frais de projet.

Projet	**Championnats du monde sur piste UCI**
Dates du camp de préparation :	29 septembre-15 octobre
Date de départ :	16 octobre
Dates de compétition :	22-26 octobre
Lieu :	Santiago CHI
Dates de sélection :	• 23 septembre – Le comité d'entraîneurs soumet des recommandations de sélection àu CdS et au DSHP, ou à leurs délégués • 25 septembre – Décision de sélection soumise au comité de haute performance • 27 septembre – CC informe les athlètes; Début de la période d'appel* • 5 octobre – Date limite d'appel; la sélection est finale * Toute personne qui n'est pas nommée dans la décision de sélection doit interjeter appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.
Comité de sélection :	Recommandation de sélection faite par : • Comité d'entraîneurs de vitesse sur piste de Cyclisme Canada (voir le site Web du CC) Recommandation de sélection examinée par : • Chef du sport, ou son délégué • Directeur des services de haute performance, ou son délégué • Comité de haute performance de Cyclisme Canada
Taille maximale de l'équipe :	4 femmes 4 hommes *Cyclisme Canada se réserve le droit d'augmenter, de diminuer ou de reconfigurer la taille de l'équipe conformément à l'article 5 de la politique générale de sélection.*
Admissibilité	En plus des critères d'admissibilité de la section B, les athlètes doivent également répondre aux exigences suivantes pour être sélectionnés pour ce projet : • Selon la règle 3.2.001 de l'UCI, les athlètes doivent être âgés d'au moins 18 ans le 31 décembre 2025.

	• Pour le sprint ou le keirin, les athlètes doivent au moins atteindre le standard de temps Élite A au 200 m lancé ou au kilo entre le 1 janvier 2025 et la date de sélection. • Pour le sprint par équipe, les athlètes doivent au moins atteindre le standard de temps Élite A dans le sprint par équipes entre le 1 janvier 2025 et la date de sélection.
Critères de sélection :	Cyclisme Canada se réserve le droit de modifier ces critères en fonction d'une stratégie globale visant à soutenir les performances visant des médailles et à soutenir les stratégies de qualification de Cyclisme Canada pour les Championnats du monde sur piste élite 2025. **Sprint** Deux partants du Sprint et jusqu'à un remplaçant seront sélectionnés parmi les athlètes admissibles dans l'ordre de priorité suivant : 1. Les athlètes terminant parmi les 8 premiers aux Jeux olympiques de 2024 au sprint. 2. Les athlètes terminant parmi les 8 premiers aux Championnats du monde élite 2024 au sprint. 3. Les athlètes terminant parmi les 8 premiers à une Coupe des Nations UCI au sprint entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection. 4. Les athlètes terminant parmi les 12 premiers aux Championnats du monde élite 2024 au sprint. 5. Les athlètes terminant parmi les 12 premiers à une Coupe des Nations UCI au sprint entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection. 6. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du comité d'entraîneurs en tenant compte des facteurs suivants : • Leurs habiletés techniques. • Leurs habilités tactiques (p. ex. la capacité démontrée de battre un coureur plus rapide). • Leurs performances historiques et/ou leurs résultats dans des compétitions internationales et/ou aux championnats canadiens. **Keirin** Deux partants de Keirin et jusqu'à un remplaçant seront sélectionnés parmi les athlètes admissibles dans l'ordre de priorité suivant : 1. Les athlètes terminant parmi les 8 premiers aux Jeux olympiques de 2024 au keirin. 2. Les athlètes terminant parmi les 8 premiers aux Championnats du monde élite 2024 au keirin. 3. Les athlètes terminant parmi les 8 premiers à une Coupe des Nations UCI au keirin entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection. 4. Les athlètes terminant parmi les 12 premiers aux Championnats du monde élite 2024 au keirin 5. Classé parmi les 12 premiers à une Coupe des Nations UCI au Keirin entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection. 9. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du comité d'entraîneurs en tenant compte des facteurs suivants : • Leurs habiletés techniques.

	• Leurs habilités tactiques (p. ex. la capacité démontrée de battre un coureur plus rapide). • Leurs performances historiques et/ou leurs résultats dans des compétitions internationales et/ou aux championnats canadiens. *Toute égalité sera brisée par les résultats des essais du 200m lancé le 22 septembre 2025, arrondie à 0,1 s près; s'il y a toujours une égalité, elle sera brisée à la discrétion du comité des entraîneurs.* **Sprint par équipes** Le comité d'entraîneurs recommandera, à son avis d'expert, une composition de sprint par équipes de 3 partants et jusqu'à 1 remplaçant qui a le potentiel d'atteindre la meilleure performance dans la compétition ciblée. Pour déterminer la composition de l'équipe, le comité d'entraîneurs évaluera chaque athlète en fonction des facteurs suivants : • La compatibilité à des positions spécifiques dans le sprint par équipe. • Les performances historiques et/ou les résultats dans les compétitions internationales et/ou nationales et/ou lors des séances d'entraînement de Cyclisme Canada. Pour être pris en considération pour la sélection, les performances et les résultats à l'entraînement ou à la compétition doivent être obtenus entre le 1 janvier 2025 et la date de sélection applicable. Cyclisme Canada se réserve le droit de ne pas inscrire une équipe de sprint par équipe si, selon l'opinion experte du panel d'entraîneurs, il y a peu de chances que l'équipe soit compétitive. Toute séance d'entraînement dirigée par un entraîneur de l'équipe nationale de Cyclisme Canada peut être utilisée pour éclairer les recommandations de sélection faites par le comité d'entraîneurs. Conformément à l'article 1 de la Politique générale de sélection, la composition de départ de chaque ronde de compétition doit être déterminée sur place par l'entraîneur de l'événement.
Coûts :	Les athlètes sont responsables des coûts suivants : • Les frais de camp préparatoire de 800 $ (estimé, pour les athlètes utilisant l'hébergement de Cyclisme Canada)* • Les frais de déplacement au camp de préparation • Les repas pendant le camp de préparation • Les lrais de projet de 800 $ (estimé)* • Cyclisme Canada réservera et paiera les vols aller-retour de Milton au site de compétition *Les frais de projet sont basés sur la politique des frais des athlètes de l'équipe nationale de Cyclisme Canada et peuvent être modifiés si les paramètres du projet changent. Les frais de projet doivent être payés deux semaines avant le début du projet. Les athlètes du bassin de performance Podium qui voyagent et séjournent avec l'équipe nationale sont exemptés des frais de projet.